

Royaume du Maroc



**Direction des Etudes
et des Prévisions financières**

Promotion des investissements au Maroc
Mai 1996

Document de travail n° 08

Promotion des investissements au Maroc

Mai 1996

L'objet de la présente note est de mettre en évidence quelques axes de réflexion permettant de dynamiser l'investissement dans notre pays. Mais au préalable, il convient d'insister sur l'importance primordiale de développer les investissements et de faire un bilan très succinct des instruments et des résultats en matière de promotion des investissements.

1. Pourquoi promouvoir les investissements

- Pour réaliser un taux de croissance suffisant pour réduire à moyen et long termes le chômage (taux = 16% en 1994 au niveau national dont 20% en milieu urbain) et améliorer les conditions de vie de la population.
- Pour redéployer le tissu industriel et économique en fonction de l'évolution de l'environnement international et des engagements du Maroc, tout en profitant de l'ensemble des opportunités offertes par les accords avec l'Union Européenne.
- Pour répondre aux besoins essentiels à la fois de la population particulièrement dans le monde rural et de l'économie en matière d'infrastructures de base nécessaires au développement du secteur privé.

2. Instruments et politiques utilisés par le passé

- Une multitude de codes d'encouragement aux investissements, souvent généreux, visant à promouvoir les investissements dans les secteurs vitaux (agriculture, industrie, exportations, tourisme, produits de la mer, mines...) et à favoriser la décentralisation grâce à des avantages importants accordés sur le plan fiscal au profit des zones défavorisées.
- Existence de plusieurs instruments d'intervention : CMPE pour les exportations, l'ODI pour le conseil, la promotion et le capital risque, les organismes financiers spécialisés pour le financement de l'industrie (BNDE), l'immobilier et le tourisme (CIH), l'agriculture et la pêche (CNCA)..., la CDG pour le financement des zones industrielles..., en plus de la Direction des Investissements Extérieurs, du comité de suivi des investissements, des ministères techniques qui jouent un rôle d'orientation, et les banques commerciales qui proposent des services aux investisseurs en matière d'information et d'accueil.
- Un plan d'ajustement structurel avec un vaste programme de réformes destinées à réduire les déséquilibres internes et externes et à améliorer l'environnement de l'entreprise (modernisation du système fiscal, déréglementation des prix, libéralisation du commerce, assouplissement substantiel de la réglementation des changes, réforme du marché financier, privatisations, amélioration de la gestion des entreprises publiques...) : La stabilisation macro-économique ainsi que l'amélioration de l'environnement de l'entreprise sont essentielles pour la dynamisation de l'investissement national et étranger.
- Politiques économiques visant à accroître les ressources au profit du secteur privé : Parmi les mesures, il faut citer la baisse importante de la fiscalité sur les entreprises, la promulgation de la charte sur les investissements et l'assouplissement des procédures par l'automatisation des avantages consentis.

3. Bilan succinct des réalisations

3.1 Eléments positifs

- Un renforcement de la participation du secteur privé à l'effort d'investissement national : 41% en 1972-1977, 51% en 1978-1985 et 62% depuis 1986.
- Emergence de secteurs nouveaux comme la pêche hauturière.
- Développement de l'agriculture intensive et de certains secteurs tournés vers l'exportation (confection, tourisme..).
- Promotion de l'investissement étranger à partir de 1988 (1% du PIB en 1989 à 2,2 en 1993) en relation avec l'ajustement structurel et la révision du code des exportations : le complément en devises pour financer le déficit du compte courant a été comblé, de moins jusqu'en 1992 par l'investissement direct étranger.

3.1 Eléments moins positifs

- Certains secteurs fortement employeurs n'ont pas connu le développement escompté (par exemple la pêche côtière).
- Le développement des secteurs à l'exportation a concerné davantage les activités faisant appel à une main d'oeuvre peu qualifiée.
- La déconcentration industrielle n'a pas eu lieu, si l'on exclut les industries chimiques de l'OCP, et la structure du PIB selon les activités économiques n'a pas connu de mutation profonde.
- Certaines contraintes persistent et neutralisent en partie les effets du dispositif d'encouragement aux investissements, à savoir :
 - ✓ l'insuffisance en général des infrastructures (routes, télécommunications, énergie électrique...) à l'exclusion peut-être des ports.
 - ✓ les obstacles liés au foncier : rareté des terrains et leur prix élevé, fonctionnement non adéquat du marché foncier...
 - ✓ les obstacles liés au financement : insuffisance de l'épargne, taux d'intérêts relativement élevés malgré les baisses des dernières années, diversification insuffisante des sources de financement des entreprises, faible accès des PME/PMI au crédit...
 - ✓ la lourdeur des procédures administratives pénalisant davantage les petites et moyennes entreprises, les rigidités de certaines réglementations (transport, travail...) et les insuffisances sur le plan du droit des affaires.

- ✓ les handicaps dans le domaine des ressources humaines : taux d'analphabétisme élevé empêchant l'amélioration sensible de la productivité dans les entreprises, encadrement insuffisant, manque de main d'oeuvre qualifiée...
- ✓ l'insuffisance de la recherche et du développement (0,3% du PIB) et l'accès limité à la technologie (concept appréhendé par la part des biens d'équipement dans les importations et par l'IDE).
- D'autres contraintes existent comme l'étroitesse du marché local (part limitée de la population solvable, inégalités prononcées en terme de répartition de revenus...).

4. Comment développer les investissements

Tout en profitant des atouts du Maroc et de ses nouveaux engagements internationaux, la promotion de l'investissement pourrait utiliser plusieurs leviers :

- Un cadre macro-économique stable.
- Le développement de l'épargne.
- L'amélioration de l'environnement de l'entreprise et la levée des obstacles à l'investissement.
- L'investissement étranger et le partenariat.

4.1 Un cadre macro-économique stable

Notre pays a besoin d'un cadre macro-économique stable comportant une vision à moyen terme demandée actuellement par les investisseurs nationaux et qui pourrait sécuriser les opérateurs internationaux et les bailleurs de fonds étrangers. L'assainissement des finances publiques et la réforme administrative constitueraient deux éléments fondamentaux de ce cadre macro-économique, lequel ne devrait pas ignorer le social et les aspects sectoriels.

Objectifs du cadre

- Retour à l'équilibre dans 3 ans des finances publiques, ce qui permettra de consolider l'épargne publique, de dégager des ressources financières importantes au profit des investisseurs privés et de réduire le déficit du compte courant en % du PIB.
- Réduction du taux d'inflation pour atteindre un niveau comparable à celui des principaux partenaires et concurrents, en vue d'éviter une érosion de la compétitivité de nos produits à l'étranger et ce, grâce à une politique monétaire rigoureuse.
- Consolidation des réserves de change à un niveau équivalent à 5 mois d'importation de biens et services non facteurs.

Principales actions

- Une adaptation du système fiscal au fur et à mesure du démantèlement douanier de manière à maintenir à un pourcentage déterminé les recettes ordinaires de l'Etat.
- Une restructuration de l'administration publique en l'adaptant à son nouveau rôle de régulation de l'économie, en réformant l'appareil judiciaire pour renforcer l'état de droit, en réorganisant la fonction publique pour mieux répondre aux attentes des usagers, des citoyens et des clients de façon générale, et en développant les fonctions de prévision et d'évaluation.
- Un meilleur ciblage des investissements publics en les orientant vers les infrastructures nécessaires au développement du secteur privé et vers le développement humain particulièrement dans le monde rural.

4.2 Développement de l'épargne et amélioration de son allocation

La dynamisation du secteur financier est vitale si le Maroc veut réaliser des taux d'investissement élevés. Elle devra favoriser une diversification des sources de financement et un développement de l'épargne. En plus des mesures mises en oeuvre par le passé, un nouveau train de réformes est nécessaire :

- Dynamisation de la Bourse par la création d'un Dépositaire Central des Titres, par le renforcement de la transparence dans la formation des cours, par la dématérialisation des titres, par l'institution de pratiques utilisées dans les pays industrialisés (garantie de bonne fin, franchissement de seuils...), par la création d'un second marché dont les conditions d'accès sont plus simples pour ce qui est de la taille des entreprises ou le pourcentage minimum du capital à diffuser auprès du public...
- Création d'un marché hypothécaire en vue de mobiliser des ressources additionnelles pour le financement d'un secteur primordial comme celui de l'habitat.
- Développement d'un marché des changes dans le sens d'une plus grande ouverture des banques sur le marché financier international.
- Refonte de la réglementation des assurances (nouveau code des assurances) pour permettre à ce secteur de jouer un rôle beaucoup plus important en matière de développement de l'épargne à long terme.
- Promotion de l'épargne institutionnelle et amélioration de son allocation grâce à un rôle plus actif des institutionnels (CDG, CNSS...), une réforme des systèmes de retraite et de prévoyance, et l'institution d'une agence de notation pour le développement du marché obligataire.
- Renforcement de la concurrence dans le domaine bancaire, harmonisation des règles prudentielles des banques de développement avec celles des banques de dépôt, et poursuite de la privatisation du secteur financier.

4.3 A amélioration de l'environnement des entreprises et levée des obstacles

Pour créer un climat favorable au développement de l'entreprise et à l'investissement, il est opportun :

- de simplifier les réglementations relatives à la constitution et l'exploitation des sociétés.
- d'adapter l'économie aux nouvelles règles du marché en faisant jouer la transparence et en recourant à la liberté des prix (Loi sur la concurrence et les prix).
- de revoir la réglementation du travail dans le sens d'une plus grande flexibilité du marché, de l'extension du champ du code à d'autres catégories de travailleurs, de l'élimination des dysfonctionnements actuels du marché du travail, et d'amélioration des qualifications par le recours à la formation.
- d'adapter le code du commerce aux réalités nouvelles nées des nouveaux engagements du Maroc (GATT, UE...) et des changements intervenus durant les dernières années au niveau national (libéralisation des échanges, privatisation et réforme du secteur financier...).
- de faire la refonte de la législation des sociétés en évoluant vers des systèmes ayant fait leurs preuves ailleurs (directoire et conseil de surveillance) et en favorisant l'introduction de nouveaux instruments (obligations convertibles en actions, certificats d'investissements...).
- d'améliorer le fonctionnement du marché foncier et de veiller à la disponibilité de terrains pour usages industriel, touristique ou de logement à travers en particulier :
 - ✓ l'intégration des zones industrielles dans les plans d'aménagement du territoire et le développement de parcs industriels privés.
 - ✓ la révision de la législation des baux industriels.
 - ✓ la simplification et l'accélération des procédures relatives à la mise à jour du cadastre et à l'inscription hypothécaire.
 - ✓ l'introduction d'une législation autorisant la délivrance de titres de propriété individuels aux ayant-droits des terres collectives.
- de faire participer le privé au développement et au financement des infrastructures : libéralisation du transport routier, déréglementation des télécommunications, production indépendante d'énergie électrique, et développement des concessions dans tous les domaines.

4.4 L 'investissement étranger et le partenariat

Une stratégie de promotion des investissements étrangers devient nécessaire. Elle pourrait reposer sur :

- l'amélioration de l'image du pays à l'extérieur en informant sur les objectifs socio-économiques poursuivis et sur les politiques d'ensemble à mener dans le futur.
- une campagne de communication relative à la charte sur les investissements.
- la mise en oeuvre des dispositions non fiscales de la charte sur les investissements (création de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement, l'institution de comités de gestion des zones industrielles et le contrat particulier pouvant être conclu avec l'Etat).
- la fourniture de services aux investisseurs (accueil, informations sur le pays, assistance pour trouver un local ou pour régler des problèmes administratifs de première installation).
- une présence constante dans les pays offrant le plus grand potentiel d'investissement au Maroc grâce à l'ouverture de bureaux de représentation à l'étranger : Le rôle des ambassades et surtout des organisations professionnelles est fondamental.
- une politique de promotion ciblée sur les marchés des investisseurs mettant en valeur les avantages du Maroc (montagnes et désert dans le cas, par exemple, du secteur touristique).
- l'observation régulière des marchés des multinationales.
- la comparaison systématique de l'évolution des facteurs de compétitivité de l'économie marocaine par rapport à un échantillon de pays concurrents ou ayant un niveau de développement comparable avec le Maroc.
- une vision sectorielle claire et des plans d'action pour les secteurs propices à l'investissement étranger.

La promotion de l'investissement étranger ne peut être conçue sans un développement du partenariat d'autant que le Maroc se place dans un contexte d'ouverture de son économie nationale. Ce partenariat aurait pour but de :

- attirer l'investissement étranger et compenser ainsi l'insuffisance de l'épargne nationale.
- accroître les performances à l'export de nos entreprises : les études ont montré l'existence d'une forte corrélation entre les performances à l'export et la participation étrangère au capital de l'entreprise marocaine.
- développer les secteurs à valeur ajoutée pour promouvoir l'emploi qualifié.
- améliorer le contenu technologique de la production marocaine.

Parmi les actions possibles pour promouvoir le partenariat, il faut mentionner :

- l'ouverture à la concurrence des secteurs d'infrastructure en vue de réduire le coût pour l'utilisateur tout en attirant des capitaux étrangers importants devant soutenir le processus d'ajustement de l'économie et réduire l'endettement du pays.

- la dynamisation des transferts des RME dans le sens plutôt d'un investissement de leurs économies au Maroc en partenariat avec des opérateurs étrangers du pays où résident ces travailleurs.

Données chiffrées sur l'investissement

	80-82	83-92	93-95
Taux d'investissement national brut (+ var. stock)	26,3	23,4	21,2
Invest. public/PIB (1) (Administration seulement)	11,6	6,0	5,4
Taux épargne intérieure	12,4	14,3	12,3
Taux épargne nationale	15,8	21,7	19,6
Taux épargne publique	-0,5	0,8	1,8
GAP entre invest. et épargne	10,5	1,7	1,6
Invest direct . étranger/PIB	-	0,9	1,7

(1) La baisse du taux d'investissement public est en réalité de 4,7 points du PIB entre 80-82 et 93-95 si l'on tient compte des collectivités locales.

(2) Taux d'investissement des entreprises publiques = 7,3% du PIB